LE DISTRIBUTEUR des Eaux d'Yeuzet donne au Public ces morceaux de la vérification faite par ordre de la Cour au ſujet des Eaux d'Yeuzet & de Saint Jean, ayant laiſſé l'analize qui ne peut être entenduë que par les gens du mêtier.

POUR ſervir aux perſonnes qui ſont embarraſſées ſur le choix.

NOus Antoine Durand, & Pierre Deidier, Docteurs Médecins de l'Univerſité, de Montpellier, François Dominique Bertrand & Vincent Blazin, Maitres Apoticaires de la Ville de Niſmes, en éxécution de l'Or-

donnance de M. le Nain, Intendant de la Province, ayant été commis par M. Tempié, son Subdelegué au Département de Nismes, pour proceder soit par enquête, soit par toute autre voye à la vérification des Eaux, dites de St. Jean de Seirargues, dont M. de Montolieu est Possesseur, à l'effet d'en constater par notre Verbal & avis, la qualité & les effets.

Disons qu'en présence de M. Tempié, Avocat, Subdelegué, nous nous serions transportés, le Mercredi 17me. Août dernier à la Fontaine dud. St. Jean, qu'on appelle la Fontaine de St. Jean de Seirargues, est entre un Village de ce nom, & un autre nommé St. Hypolite, environ à un quart de lieuë de l'un & de l'autre, dans un petit valon; M. de Montolieu

eſt Seigneur de tous les deux, cette Fontaine eſt un Baſſin, ou reſervoir, taillé partie dans le roc, partie dans une Marne argilleuſe, couverte d'une bonne voûte fermée par une fenêtre, dont M. de Montolieu garde la clef. Ce baſſin ou reſervoir eſt précedé d'un veſtibule voûté, fermé d'une porte dont la clef eſt au pouvoir d'un homme propoſé pour la diſtribution des Eaux. On deſcend dans ce veſtibule par trois dégrés, *le reſervoir à vingt-ſept pans de longueur, ſept pans de ſon ſol juſqu'à la fenêtre & dix pans de largeur; il contient dans cet état, ſelon le calcul, que nous en avons fait, quarante-quatre vaiſſeaux neuf barreaux dix-huit pots, méſure de ce païs, ce qui fait trente-huit mille ſix cens quatre-vingt-deux pots*, qui donnent environ ſoixante-ſept mille ſix cens quatre-

vingt-treize livres de ſeize onces poids de table. . . . . .

Il y a deux ſources, connuës ſous le nom d'Yeuzet, elles ſont éloignées du reſervoir de St. Jean, d'environ un demi-quart de lieuë, dans une vaſte plaine; la plus près du logement du Diſtributeur, appellée la Marquiſe, eſt couverte d'une eſpêce de guérite voûtée, ouverte aux yeux du public, la Source qui fournit-là, donne de l'eau environ de la groſſeur d'un canon de fuſil, celle-ci coulant d'un flux perenne & abondant par un acqueduc, qui traverſe l'épaiſſeur du mur de la guérite, & va ſe perdre dans un grand foſſé, ainſi que celle de la ſeconde ſource, quelques pas plus éloignée, qu'on appelle la Comteſſe, & qui ne differe de la Marquiſe qu'en ce quelle eſt preſque d'un

rien moins abondante.

Le 29. Août, environ les 3. heures après-midi, étant arrivez au reſervoir de St. Jean, nous le fîmes vuider en notre préſence, dans une heure & un quart de tems. Son Eau étoit alors à la hauteur du tuyau ſupérieur. Cette opération ſe fit par le moyen du robinet & d'un grand trou, ménagé au travers d'une pierre au-deſſous du robinet. Ce trou répondant au ſol du reſervoir, il eſt bouché avec de la terre argileuſe. Ces Eaux furent long-tems bourbeuſes, & s'écoulant ſoit par leur mélange à la ſortie avec la terre argileuſe, qui fermoit le trou, ſoit parce qu'en l'ouvrant avec un bâton *on pût remuër un ſemblable limon, qui ſe trouve au fond du réſervoir.* Alors placez à la porte du veſtibule ou éloignés, nous ſentî-

mes une odeur, foncierement la même que celle que nous avions éprouvée en entrant dans le même vestibule, avant qu'on eût lâché les Eaux du reservoir, mais beaucoup plus forte, *& tirant sur l'odeur d'un limon corrompu*. L'écoulement fini, M. de Montolieu nous ayant ouvert la fenêtre nous entrâmes dans le reservoir, au fond duquel *nous trouvâmes, en assez grande quantité une fange argileuse, à une toise environ du fond du reservoir*. . . . .

Il faut, selon le calcul que nous en avons fait, environ 24. *jours, quelques heures, pour remplir le reservoir, en ne faisant même aucune attention au retard de la Fontaine, occasionnée par la pression de l'eau sur la source, & sur-tout sur le sourcillement lorsqu'il y en a une certaine quantité dans le reservoir*. Ayant donné à

l'eau de la ſource, le tems de ſe repoſer, après l'avoir trouvée *moins déſagréable au goût & à l'odorat, non-ſeulement que celle du reſervoir, même un peu moins que celles d'Yeuzet*, nous en prîmes ſix bouteilles, &c. . . . .

Enfin nous croyons que le ſéjour des Eaux de St. Jean, dans un reſervoir, de la grandeur, & tel que nous l'avons décrit, que la vaſe qui s'y ramaſſe au fond, *peuvent changer, & changent effectivement en quelque choſe la nature des Eaux de la ſource; que tout cela peut en occaſionner la corruption, & peut-être dans la ſuite en pervertir la qualité.* Les Eaux Minerales étant un préſent de la nature, il eſt raiſonnable & plus ſûr d'en joüir tel & ſans aucun artifice, que ſa main bienfaiſante nous l'offre, outre que c'eſt aſſez d'un uſage

reçu aux Sources d'Eau Minerales qui ne ſont pas termales. Il eſt d'ailleurs naturel que le public voye à découvert l'Eau, & d'où lui vient celle qu'il va prendre. Une reſerve aſſez petite pour être ſouvent renouvellée, expoſée aux yeux du public, & à un air libre, ſemblable à celle d'Yeuzet, nous paroît donc en cette matiére le point le plus ſûr, le plus naturel & le plus raiſonnable. Tel eſt notre rapport & avis. A Niſmes le 12me. Septembre 1746.

ANTOINE DURAND, PIERRE DEIDIER, DOMINIQUE BERTRAND, VINCENT BLAZIN, TEMPIE', *Signés.*

AVIS de M. de Chicoyneau *au ſujet des Eaux Minerales d'*Yeuzet *& de St.* Jean.

FRANÇOIS CHICOYNEAU, Conſeiller d'Etat, premier Médecin du Roi, Sur-Intendant des Eaux, Bains & Fontaines Minérales & Médecinales de France, en conſéquence des conteſtations entre M. de Julien, Propriétaire des Eaux Minérales d'Yeuzet en Languedoc, & M. de Montolieu Saint Hypolite, Poſſeſſeur de celles de St. Jean de Seirargues; après avoir éxaminé les Mémoires des deux Parties, & le procès Verbal qui a été fait avec toute l'exactitude poſſible par les Médecins & Apoticaires commis pour proceder à la vérification deſd. Eaux de St. Jean, en éxécution de l'Ordonnance de M. le Nain, Inten-

dant de la Province, Nous esti-
mons, & notre avis est que lesdites
Eaux de St. Jean de Seirargues
qu'on est obligé de ramasser dans
un grand bassin pour suffire au
besoin des Bûveurs, dans la sai-
son, comme venant d'une très
petite source, peuvent contracter
par le séjour, & en croûpissant dans
ledit reservoir, des altérations qui
peuvent en changer la nature & les
propriétés; que l'effet qu'on doit
attendre de leur usage est moins
certain que des Eaux d'Yeuzet qui
sont de même qualité, qui n'en
sont éloignées que d'environ un
demi quart de lieuë, dont les ver-
tus & propriétés sont connuës de-
puis un tems considérable, &
constatées par nombre de guéri-
sons & bons effets qu'elles ont pro-
duit & produisent tous les jours
dans plusieurs maladies & que la

ſource abondante & perenne met à l'abri & garantit des inconvéniens auxquels celles de St. Jean de Seirargues ſont expoſés par le repos & la médiocrité de leur origine. Tous ces motifs nous déterminent à croire que les Eaux d'Yeuzet doivent être préferées : Tel eſt notre avis. Donné à Verſailles ce 4. Decembre 1746.

Signé CHICOYNEAU.

Les veritables Eaux Mentionnées ci dessus se distribuent chez Melle La Veuve Darmezin a la grand Rue a Montpellier.